



www.fcpe.asso.fr

Communiqué de presse

16 février 2018

Loi ORE (orientation et réussite des étudiants) : toujours plus de sélection

Laurence Guillermou
chargée de
communication

T : 01 43 57 16 16

108/110, avenue Ledru-Rollin
75544 Paris Cedex 11

Jeudi 15 février, à l'issue de la commission mixte paritaire, la loi ORE a été définitivement votée. La FCPE dénonce les nouvelles dispositions introduites par les sénateurs qui vont encore aggraver la situation des jeunes qui veulent accéder à l'enseignement supérieur.

Parmi ces dispositions, l'introduction d'un paramètre supplémentaire: la prise en compte des perspectives d'insertion professionnelle des formations pour fixer leurs capacités d'accueil est avant tout une mesure adéquationniste.

Cela va à rebours des enjeux du service public d'éducation, dont le rôle est de donner aux jeunes des clés pour s'épanouir dans un monde professionnel en constante évolution.

De plus, cette logique réduira le nombre de places dans certaines filières, pourtant demandées par les élèves. Quid alors des filières ne menant pas directement à un métier spécifique mais qui pour autant participent grandement à la formation personnelle, professionnelle et citoyenne ? C'est alors l'orientation choisie qui est mise à mal.

La FCPE le rappelle depuis le début des débats sur cette réforme, l'enjeu est de permettre à chaque jeune de choisir et de construire son avenir.

Cette loi ne répond pas à cet objectif et la FCPE appelle l'ensemble des usagers du service public d'éducation à se mobiliser pour que chaque jeune puisse choisir son avenir.